

Jour d'édition
majeur
de récalces
nuelles et
réitiries.

Deux copies
à deux adre-
ses à m^r
le sous-secr-
taire
le 22 février
1901 approuvé
le

Suite de la Séance

présents

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jours mois et an que dessus
Ont signé:

Carrara S. Carrara J. Carrara J. Carrara J.
Mazzanti J. Carrara J. Carrara J. Carrara J.
Mazzanti J. Carrara J. Carrara J. Carrara J.

Convocation du 22 février 1901.

Séance du vingt quatre février mil neuf cent un.

Vote de la
Commission
en faveur de
l'hospice

L'an mil neuf cent un le vingt quatre février à deux heures de
relevée le Conseil municipal réuni en session ordinaire sous
la présidence de M. Orcechini Nicolas premier adjoint municipal.
Etaient présents: Carrara E., Carrara Philippe ~~Moniglia Pierre~~ Carrara
Garin, Mazzanti, Castelli Vantieri Carrara Laurent, Targani
Carrara Pierre, Rocca Antelme, Scamaroni L. Scaglia, et
Scamaroni Giulio. M. Carrara est élu secrétaire à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président après avoir ouvert la séance a fait lecture
de la ^{présente} délibération.

L'an mil neuf cent un le 18 novembre à neuf heures du matin la commission
administrative de l'hospice civil de Bonifacio réunie en session ordinaire de
séances sous la présidence de M. Jean François Serra.

Etaient présents: M. Orcechini N. Vantieri Antoine Minighelli François
Monsieur le Président a agité la question pour savoir les moyens à
employer pour remédier à la situation tout à fait précaire de notre établissement
de charité, situation créée par suite de l'abandon de cet établissement
par l'administration de la guerre qui envoie les malades à l'hôpital militaire
et par la suppression de la subvention départementale.

Par suite de ce fait, l'hospice civil non seulement se trouve obéré par
d'anciennes dettes qu'il ne peut acquitter faute de recouvrement, mais il ne peut pas
même subvenir aux besoins de première nécessité des hospitalisés ainsi qu'à
ceux du personnel, comme on le verra par le relevé du budget projeté du
budget pour 1901.

Les membres de la commission administrative de l'hospice civil, émus de
la narration faite par M. le Président, n'entrevoient pas, pour le moment, quelles
ressources à employer pour combler le déficit, et d'agit de demander au Conseil
municipal que la commune vienne en aide à notre établissement de
charité en votant en sa faveur une subvention de 1000 francs.

à partir de 1901, jusqu'à ce quel hospice, soit en mesure
de suffire par lui même aussi fait et délibéré à Bonifacio le
jour, mois, et an que dessus. 77.

~~Force extract conform~~

~~Don extr. conf. 1844~~
Signe: Orecchini. Luchini. Minighelli. Affari. Trazzani
Lorron. Vicedoni

Après la lecture de cette délibération, le Conseil a demandé que désormais un contrôle ministériel soit exercé sur les dépenses de cet établissement; M. le Président expose, avec pièces à l'appui, l'état précaire des finances de l'hospice: les sorties dépassent les recettes: cela tient à ce que notre établissement de bienfaisance qui à travers les siècles s'élève comme un monument impérissable ~~de la~~ de la civilisation et des sentiments de philanthropie de nos ancêtres, a cessé d'être vivifié par suite de la création de l'infirmerie hospital militaire; l'éloquence brûlante des orateurs est là pour l'attester: du temps où les militaires s'entre-hospitalisaient le département de la guerre procurait à notre hospice une ressource annuelle de 3980 francs, aujourd'hui il atteint à 900 et quelques francs. Les dettes de l'hospice ne témoignent pas du gaspillage de son directeur puisque la différence de recettes qui s'élève à 3000 francs est de ⁵⁰⁰ ~~1000~~ francs supérieure au passif s'élevant à 2500 francs, d'où il faut conclure que la formation de l'infirmerie hospital militaire a ~~ampli~~ ^{la formation} à la prospérité de notre hospice. Le département allouait jadis la somme de 800 francs qui a été rognée en suite, c'est donc contre tout un récif d'obstacles que l'hospice a été heurter. Le revenu annuel des immeubles hospitaliers est de 600 francs sur cette somme il faut prélever 200. à titre d'attribution à M. le Receveur municipal. Le reste servant à l'entretien du personnel. Considérant que les raisons apportées par la commission administrative dans la délibération du 18 novembre dernier sont fondées et l'expression de la plus pure vérité; considérant que la pelle de Bonifacio, serait émue de la déchéance de son hospice qui d'âge depuis de longs siècles, le Conseil appelé par ^{à délibérer} ~~appelé~~ ^{à voter} ~~appelé~~ sur une subvention, vote à la grande majorité hormis trois de ses membres, la somme de 1000 francs. À prélever sur les fonds communaux. A dont 800 pour subvenir aux frais de l'hospice et 200. exclusivement destinés à la réparation urgente du ^{1^{er}} étage de cet établissement.

Sanctifié et délié à Bonifacio les jours, mois et an que dessus.

Ont Signé

Ont signé
 J. Martin Gavino Carrega
 Decidua

321

Transport
des livres
d'aisance de
l'école congré-
ganiste des
Religieuses.
Vote d'une
somme de
250 fr.

Exercice des
impédiments à
sous-traiter
8 mois
approuvé le
15 car il

Tanzani Napoléon Carrega Pierre Scamaroni
Siniy Scaglia Jérôme Scamaroni Guilicus
Orecchini Antoine
M^r Scamaroni Siniy est élu secrétaire à l'unanimité
des membres présents.

M^r le Président expose que la proximité des latrines
sous la maison d'école congréganiste avec les salles présente
un double inconvénient: d'abord au point de vue hygiénique
et ensuite au point de vue de l'ordre et du silence qui exigent
l'enseignement: un désordre un brouhaha à jet continu résul-
tant de l'emplacement actuel. C'est pourquoi il propose
de voter une somme de 250 fr dont 200 affectés au tra-
vail en question et 50 représentant une augmentation au
nuel de loyer que réclame Monsieur Carrega Pierre pro-
pétaire de l'immeuble et qu'il justifie en sacrifiant une
boutique ou magasin qui lui procurait un revenu fixe par
an.

Le Conseil appli à délibérer vote la dite somme
à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jours mois et
an que dessus.

Ont signé:

A Orecchini on J. Siniy H. Scaglia

(322)

Convocation du 14 Mars 1901

Nous
Projet de
nouvel itin-
éraire con-
cernant la
ligne Boni-
facio Pro-
grasso
Cajaccio
Marseille
de la C^{ie}
Transit

Séance extraordinaire du 17 Mars 1901.
Le 17 mil neuf cent un le dix sept du mois de Mars
à deux heures du soir le Conseil municipal de la commune
de Bonifacio réuni en session extraordinaire sous la présidence
de Monsieur Serra maire.

Et étaient présents: Carrega Erasme Scantini Philippe
Minighetti François Casabianca François Orecchini
Nicolas Jacquemart Vincent Gavino Antoine
Mazie Maestroni Barthelémy Scamaroni Edoardo
Cantiéri Antoine Carrega Laurent Tanzani
Napoléon Scamaroni Siniy Scaglia Jérôme
Scamaroni Guilicus Orecchini Antoine
à l'unanimité des membres présents M^r Philippe Scantini

est ille secrétaire

322

Adressé trois
expéditions
à Sous-Préfet
le 18 mars
approuvé
le

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet à la date du 1^{er} mars concernant un projet de nouvel itinéraire de la C^{ie} Fréssinet pour la ligne Bonifacio Propriano Ajaccio Marseille.

Le Conseil invité à délibérer vote à l'unanimité des membres présents le point intéressant Bonifacio et qui fixe le départ du paquebot à cinq heures le mardi au matin au lieu du lundi ~~au~~ soir à 4 heures. Toutefois il émet le vœu que le départ ait lieu à 6 heures si cela est possible tout en se tenant ~~à l'heure~~ ^{voudrait} du départ à 5 heures. Il témoigne également du désir que le bateau de Propriano arrive à Ajaccio assez à temps pour qu'il y ait possibilité d'effectuer le transbordement des marchandises et l'embarquement des passagers à destination de Nice sans le cas contraire les passagers et les marchandises courraient le risque les uns de faire des frais de séjour forcés à Ajaccio et les autres de rester en souffrance sur les quais.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jours mis et au que dessus.

J. Sempé J. Gagnoni J. Bagnan
Garinier Monestran A. Lantier

(323)

Vote
d'une somme
de
98,02
pour frais
de réparations
et
au besoin
de renouvellement
des
3^e et 4^e
volumes
de la
matrice
catastrale

Monsieur le Maire donne ensuite lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet datée du 9 mars et où il lui invite à faire voter par le Conseil la somme de 98,02 pour frais de réparations et au besoin de renouvellement des 3^e et 4^e volumes de la matrice cadastrale.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents vote la dite somme de 98 francs 02.

J. Sempé J. Gagnoni J. Bagnan
Garinier A. Lantier
Monestran

Adressé deux
expéditions
à Sous-Préfet
le 18 mars
approuvé
le 27

Suite de la France

N° d'ordre.

(324)

Adressé aux
expéditeurs à
M^r le Sous-Préf
le 19 Mars
approuvé le
26 Mars

Vote d'une
somme de
100 francs pour
subvenir aux
frais d'entretien
sur une place
de Bastia d'un
monument où
la mémoire des
Corses tués à
l'ennemi
approuvé le
26 Mars

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre de son
collègue de Bastia où il l'invite à faire participer la
commune de Bonifacio aux frais d'entretien sur une place
de la cité bastiaise d'un monument commémoratif des sol
dats Corses morts au champ d'honneur.

Quoique dans notre cimetière s'élève depuis quelques années
une pyramide où sont inscrits les noms des Bonifaciens
tués à l'ennemi monument par conséquent qui suffirait
à soulever leur mémoire de l'oubli le Conseil considérant
qu'il est beau d'illustrer lorsque l'occasion s'en présente les
noms de donner un regain de renommée à ceux qui
ont bien mérité de la Patrie vote à l'unanimité des
membres présents la somme de Cent francs.

S. Tassin J. Dagnan Scamaroni
Gervin Mastroni A. Lantieri

(325)

Vote d'une
somme de
300 francs
pour réparations
à l'horloge
communale.

Deux expéditeurs
à M^r le Sous-
Préf (26 Mars)
approuvé
le 10 avril

L'horloge communale ayant besoin de réparations ur
gences Monsieur le maire propose de voter une somme
de 300 francs: le conseil à l'unanimité des membres
présents vote la dite somme.

S. Tassin J. Dagnan Scamaroni
Gervin Mastroni A. Lantieri

(326)

Vote d'une
municipalité ex
traordinaire
de 20 cantons
additionnels par
ant les années
1902. 1903.
1904 pour
servir une
somme de
500 francs
affectée à
la réparation du
chaussée réci
proque ordinaire
n° 5.

Convocation du 29 Mars

Séance du 31 Mars

Le 31 mil neufcent un le trente et un Mars le Conseil municipi
pal de la ville de Bonifacio réuni dans la salle de la mairie en
séssion extraordinaire sous la présidence de Monsieur Tassin par
François Maire: Etant présents: Carraga Erasme Santini
Philippe Casabianca François Orrechioni Nicolas Jacquard
Vincent Garino Antoine Marie Mastroni Bizitrelunif
Scamaroni Edouard Lantieri Antoine Paganu François
Scamaroni Sinoy Scamaroni Quilicis Orrechioni
Antoine. Absents: Minighetti François Castelli Emile
Monglia Pierre Carraga Laurent Pargani Napoléon
Carraga Com Nolla Emile Scaglia Jérôme

Adressé aux
capitulaires à
Paris. Révisé
le 2. Avril 1901
Approuvé le

Monsieur Paganu François est élu Secrétaire à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire fait donner par le Secrétaire du Conseil lecture d'une lettre de Monsieur l'Agent Voyer en chef du département à Monsieur Carraga Conseiller général.

Monsieur l'Agent Voyer y exprime ses regrets du refus d'un emprunt de 4500 francs à la Caisse des retraites pour la vieillesse; tout est nécessaire à la mise en bon état du chemin vicinal ordinaire n° 5; il propose à la commune de se procurer les ressources dont elle a besoin au moyen d'une imposition extraordinaire de 20 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes pendant les années 1902. 1903. 1904.

Le conseil appelé à délibérer vote la dite proposition à l'unanimité des membres présents.

Gervine S. T. Scamaroni Paganu Mastrucci

(327)

Autorisations
accordées de
toucher en
blanc la
somme de
Cent francs
à lui allouée pour
frais de
Bureau et
cordée à
M. le Secrétaire
de la Mairie
Adressé aux
capitulaires à
Paris. Révisé
le 2. Avril 1901
Approuvé le
10 avril

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de Monsieur le Secrétaire de la Mairie où cet employé sollicite du Conseil municipal l'autorisation de toucher en blanc la somme de cent francs qui lui est allouée au budget pour frais de bureau; il justifie sa demande en apportant à l'appui une lettre de Monsieur l'Agent Voyer en chef du département (Carraga) où celui-ci lui signifie la présentation pour fin avril d'une traite de quatre vingt six francs soixante cinq centimes montrant d'une commande d'imprimés et de papier faite par feu l'Agent Voyer suppléant immédiat au Secrétaire de la Mairie. A l'unanimité des membres présents le conseil adhère au désir de M. le Secrétaire.

S. T. Scamaroni Paganu Mastrucci

(328)

Vote d'une
somme de
240 francs
pour les
opérations
du 1er novembre

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter une certaine somme pour les opérations du dénombrement quinquennal de la population: à l'unanimité des membres il vote la somme de deux cent quarante francs dont cent au profit du Contrôleur et 140 à répartir entre les recenseurs.

N° d'ordre.
Usant des
quatre-vingt
de la popula-
tion et d'une
somme de
10 francs pour
confection de
la liste élec-
torale.
Adressé aux
expéditeurs à
Paris le 11 et
le 12 avril 1901
approuvé le
13 juillet
1901

La confection de la liste électorale ayant employé un jeune
homme le conseil vote à l'unanimité et sur la somme de 10 francs
le maire la somme de six francs.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jour mois et an que des
sus. *Orecchioni* A. Santini *Gervina*

Le Maire
Le Secrétaire

Convocation du 10 Mai

Seance du 12 Mai 1901

Procès Verbal
d'ouverture
Imposition
extraordinaire
de 20 centimes
additionnels.
pour réparation
Chemin Vicinal
N° 5.
Adressé aux
expéditeurs à
Paris le 13 mai
1901
Approuvé

Le huitième jour du mois de mai, les membres composant
le Conseil Municipal de la commune de Bonifacio se sont réunis en session
ordinaire au nombre de seize au lieu habituel de séances du Conseil municipal
sous la présidence de M. Lema Jean François, Maire de la Commune qui
les a convoqués à domicile par lettres individuelles, en vertu de la loi du 5 avril 1884.
Étaient présents : MM. Carrega E. Santini E. Minighetta F. Carabianca
F. Orecchioni N. Garino A. M. Maestroni B. Castelli E. Lecomari E.
Moneghia F. Pagano F. Carrega E. Lecomari S. Lagna J. Lecomari.
Orecchioni A.

Absents, quoique régulièrement convoqués : MM. Jacquemart J.
Santini A. Carrega V. Poca A.
Les membres présents formant la majorité et pourvu de délibérer en
exécution de l'art. 3 de la loi du 5 avril 1884, le président a ouvert
la séance et fait l'appel nominal ; il a été procédé ensuite à
l'élection d'un secrétaire en conformité de l'art. 3 de la loi précitée.
M. Santini Philippe ayant obtenu la majorité des suffrages
a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Les formalités remplies, le président expose que le but de la réunion
est de voter une imposition extraordinaire pour la réparation du chemin
Vicinal ordinaire n° 5. Il donne lecture à l'assemblée de la loi
du 5 avril 1884 et propose de délibérer l'imposition extraordinaire
sur quoi l'assemblée
Vu le certificat du Maire et du Bureau Municipal, constatant
les impositions extraordinaires qui grèvent la commune, avec indication

de leur durée et de debts de la commune ;
Vu le tableau des centimes extraordinaires à voter par la présente délibération ;
Vu le budget de la commune ;
Vu la loi du 3 avril 1884 ;
Considérant que la commune fait usage des centimes spéciaux dont elle est déjà imposée ;
Considérant qu'elle ne peut se dispenser de recourir à l'imposition nouvelle pour la réparation du chemin vicinal ordinaire N° 5 dont la dépense, déduction faite des ressources ordinaires qui pourraient y être appliquées est de 4500^{fr}.

Délibère :

Art 1^{er}. Il y a lieu d'autoriser la commune de Bonifacio à s'imposer extraordinairement pendant 3 ans à partir de 1902, 20 centimes additionnels au principal des quatre contributions pour le produit évalué à 4500^{fr} environ, être affecté à la réparation du chemin sus-indiqué.

Fait et délibéré à Bonifacio le jour mois et an que dessus.

Orateur *J. Casabianca* *J. Sarrat* *J. Pagan*
Maire *J. Sarrat* *J. Pagan*
J. Sarrat *J. Pagan*

N° 330

Nominatif
d'une com-
mission pour
confectio-
ner le budget
de 1902
adressé dans
cette séance à
la S. P. R. P.
le 13 mai
approuvé le
18 mai

M^r le Président fait procéder à la nomination d'une commission chargée de confectio-ner le budget de 1902 lequel devra être ensuite soumis à l'approbation du Conseil. Font partie de cette commission : M. M. Carrara Erasme Orsichioni Nicolas Luchini Philippe Paganis François Scaramoni Simon Scarpellini Jérôme.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio le jour mois et an que dessus

Orateur *J. Casabianca* *J. Sarrat* *J. Pagan*
Maire *J. Sarrat* *J. Pagan*
J. Sarrat *J. Pagan*

N° 331

Nominatif
d'une com-
mission pour
confectio-
ner le budget
de l'hospice
de 1902
adressé dans
cette séance à
la S. P. R. P.
le 13 mai
approuvé le
18 mai

M^r le Président fait ensuite procéder à la nomination d'une commission chargée de confectio-ner le budget de l'hospice de 1902 lequel devra être ensuite soumis à l'approbation du Conseil. Font partie de cette commission : M^r le maire Casabianca François Minyette François Orsichioni Nicolas Christin Scaramoni Claude Monylin Paganis Maestroni Battelloni.

Orateur *J. Casabianca* *J. Sarrat* *J. Pagan*
Maire *J. Sarrat* *J. Pagan*
J. Sarrat *J. Pagan*

700

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jour mois et an que dessus

N° 332

Demande
d'achat de
48 mètres carrés
sur la falaise
de Longone
terrain communal

formulée par
M^e V^e Tadorani
adressée avec copie
d'ordonnance M^e le
Juge Sup^l et le
13 mai
ordonnée le

M^e le Président fait donner lecture d'une demande de M^e V^e Tadorani Madeleine concernant l'achat d'une superficie de 48 mètres carrés sur un terrain communal sis sur la falaise dite Longone étendue de terrain que M^e V^e Tadorani s'engage à payer à prix d'expertise. Le conseil appelé à délibérer adhère à la dite demande.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio le jour mois et an que dessus.

Orestini

si. Casabianca

T. Tadorani

T. Tadorani

V. Monzigi

Martini

Gavina

M. Tadorani
maire

N° 333

Vote de la
dépense de
75 francs pour
la tenue de
l'agent de poli-
ce.

ordonné avec
expéditions à
M^e le Juge Sup^l
le 14 mai
ordonné le
14 mai

M^e le Président fait ressortir la nécessité de donner une tenue réglementaire à l'agent de police : la dépense est de 75 francs. Le conseil par quinze voix contre une a adopté la proposition de M^e le Maire.

Ainsi fait et délibéré à Bonifacio les jour mois et an que dessus.

Orestini

si. Casabianca

T. Tadorani

T. Tadorani

V. Monzigi

Martini

Gavina

T. Tadorani

Minghetti

M. Tadorani
maire

Suite de la Session de Mai
Convocation du 15 Mai.
Séance du 19 Mai.

Vote des subventions
applicables aux
chemins vicinaux
en 1902.

Le dix-neuf cent un, le dix-neuf du mois de mai, le conseil municipal de la commune de Bonifacio, réuni au lieu ordinaire de ses séances au nombre de douze en session ordinaire sous la présidence de M. Terra Fois en suite de la convocation faite par M. le Maire de la dite commune le quinze de ce mois.

Présents : M. M. Minghetti, T. Casabianca, F. Orestini, V.